

...habitant dans aucun d'positaire à Paris, que nous
...l'entremise de ce

LE PUBLICISTE.

SEPTIDI 17 Fructidor, an VI.



Edit de la cour de Naples qui déclare soldats tous les Napolitains, depuis l'âge de 17 ans jusqu'à 45 ans. — Lettre du général Macdonald sur la prise et le pillage de Terracine. — Résultat des comités secrets du corps législatif ligurien. — Détails sur les mouvemens des troupes françaises sur la rive droite du Rhin. — Débarquement de troupes françaises sur les côtes d'Irlande.

I T A L I E.

De Naples, le 22 thermidor.

On remplace par de nouvelles arrestations le petit nombre de prisonniers qu'on avoit élargis. On ne peut pas dire que ceux-ci soient réellement libres : ils leur est défendu de retourner dans leur patrie, & ils ont en quelque sorte la capitale pour prison. — Il paroît que la cour est persuadée qu'il s'est fait dans les dispositions du peuple un changement favorable au despotisme monarchique ; elle ne craint pas de former & de lui voir tourner ses armes contre elle. Un édit royal déclare que tous les Napolitains, sans en excepter la famille royale, depuis l'âge de 17 jusqu'à 45 ans, sont soldats & obligés de s'exercer aux évolutions militaires, pour être en état de marcher au premier ordre.

De Rome, le 24 thermidor.

On vient d'ordonner la suppression de tous les couvens, monasteres, chapitres, abbayes & autres établissemens ecclésiastiques situés dans les places mises en état de siège : les paroisses seules sont exceptées de cette suppression.

Le général Macdonald, commandant des troupes françaises sur notre territoire, a adressé hier au commissaire français la lettre suivante :

« Terracine est au pouvoir des Français, cette ville coupable a éprouvé le sort de Ferentino & Frosinone.

Hier à six heures du matin, l'adjudant général Maurice Mathieu a réuni les colonnes à environ une lieue de Terracine, sur la seule route qui y conduit. Là, il a été attaqué sur tous les points par environ 1000 brigands parfaitement armés, traînant avec eux 8 pieces de canon. Une partie de ces révoltés s'étoit éparpillée dans les marais & les roseaux : après six heures d'un combat terrible, la valeur française, secondée & rivalisée par la bravoure polonoise, a vaincu. Les pieces des insurgés ont été emportées, & la ville prise à la pointe de la baïonnette. En vain, quelques poignées de rebelles s'y sont réfugiés & ont cherché à se défendre ; ils ont été taillés en pieces, ou se sont sauvés dans les montagnes. Une autre partie a gagné les bords de la mer & s'est embarquée.

Nous avons à regretter des braves, parmi lesquels le major polonois Podoski, qui a été tué. Le capitaine Lacroix, mon aide-de-camp, a eu la cuisse percée d'une balle ; quelques officiers polonois & deux français ont été blessés. La perte totale en tués & blessés se monte environ à 40 hommes, y compris les officiers.

L'adjudant-général Maurice Mathieu, commandant l'attaque, l'a dirigée avec une intelligence rare & a fait les

meilleures dispositions. Il a eu un cheval & un domestique tué.

Tous les officiers, soit Français, soit Polonois, toutes les troupes, ont déployé une bravoure distinguée. Les chefs ont parfaitement secondé le général.

Lebrun, capitaine aide-de-camp, est entré le premier dans la ville, qui est absolument déserte.

Le général de division, MACDONALD.

P. S. Je reçois à l'instant un nouveau rapport de l'adjudant-général Mathieu ; il m'annonce que la ville de Terracine a été entièrement pillée, malgré les efforts du général & des chefs. Il étoit impossible, dit-il, d'obvier à tout ce désastre. Une ville rebelle, où un de nos commandans a été assassiné, où nos troupes ont été reçues à coups de fusil, pouvoit-elle trouver grace devant des soldats ivres de vengeance ?

Une barque montée par des rebelles qui prenoient la fuite, a été coulée bas par notre artillerie.

Le drapeau des rebelles représentant une Madonne, a été pris.

De Florence, le 25 thermidor.

Le gouvernement de Toscane a défendu de porter les pantalons, les cheveux coupés & tout ce qui semble constituer le costume républicain. Il a aussi défendu l'*Histoire des Papes*, imprimée à Gènes. On croit que c'est sur la demande de Pie VI.

De Gènes, le 2 fructidor.

Un navire entré dans notre port avant-hier, arrivant de Tunis, y a confirmé la nouvelle que la flotte française est à Alexandrie, & que les troupes ont commencé à débarquer le 19 messidor.

Les lettres de Sicile ne permettent pas de douter que la flotte anglaise ne soit arrivée à Siracuse le 3 thermidor. Elle a dû remettre à la voile après s'être approvisionnée. On dit que le scorbut lui enleve beaucoup de ses matelots. L'escadre portugaise qui avoit mouillé dans le port de Naples, devoit rejoindre les anglais.

Le convoi napolitain composé de 70 bâtimens, escorté par trois frégates, entra le 21 de ce mois dans le port de Livourne. On attend ici une partie de ce convoi. Le ministre de Naples qui va en Espagne est à bord de la frégate *la Syrene*.

Les fréquens comités secrets du corps législatif ont finalement donné lieu à une note ministérielle du chargé d'affaires de la république française, communiquée au ministre des affaires étrangères, & passée depuis, par le directoire exécutif, aux deux conseils. Cette note n'a point encore

... Berne assure avoir pris part à un accommodement entre le directoire & le conseil, non comme ministre de la république française, mais comme un ami de la tranquillité. Il déclare avoir fait connoître à son gouvernement, par un courier, les noms des factieux qui paralysent les opérations du corps législatif, pour servir dans une conspiration contre les Français, ramifiées dans toute l'Italie.

Cette note ayant été lue le 27 thermidor dans le conseil des soixante, Albertis proposa d'expédier quatre députés à Paris, deux jeunes & deux des anciens, & de les charger d'éclairer le directoire exécutif sur leur conduite. D'autres proposeront d'envoyer seulement une députation à Belleville. Viala & Rossi voulaient un accommodement. Après de vifs débats, on ouvre la salle. Tout s'étoit fait en comité secret. L'objet des discussions étoit ajourné pour le lendemain.

Cependant Bialo & Pradolongo sont allés près du ministre de l'intérieur & des finances, pour convenir d'un accommodement. Il a été accepté par le directoire. Il consiste en ce que le pouvoir de la commission se bornera à faire un rapport de tous les faits arrivés.

Le 28, le conseil se forma de nouveau en comité secret, & après quatre heures de discussion, il arrêta ce qui suit : « Le directoire est autorisé à compléter le bataillon des canonniers ; la commission militaire ne pourra procéder au jugement des affaires diplomatiques & politiques ».

A L L E M A G N E.

De Ratisbonne, le 6 fructidor.

On dit ici que tout est convenu pour l'administration suprême de l'église catholique, lors de la mort nécessairement prochaine de Pie VI. On annonce qu'aussi-tôt les archevêques italiens, allemands & hongrois, seront déclarés cardinaux & procéderont à l'élection d'un nouveau pape. On prétend déjà que le choix tombera sur l'archiduc Maximilien, électeur de Cologne, si toutefois il vit encore ; car il est lui-même en ce moment fort malade à Francfort d'une hydropisie de poitrine. Comme l'orgueil de la maison d'Autriche seroit flatté de voir dans un de ses parens l'ombre de la dignité papale, on espère que les évêques espagnols, portugais & autres, ne feront pas difficulté de se prêter à cet arrangement.

L'empereur de Russie a un peu modifié son ukase contre l'entrée des étrangers dans ses états. Les marchand recommandés à des négocians russes, & munis de passe-ports de ses ambassadeurs, seront reçus sans difficultés, pourvu qu'ils ne soient pas Français.

R E P U B L I Q U E H E L V E T I Q U E.

Extrait d'une lettre d'Arau, du 9 fructidor.

Les troupes françaises sont en marche pour les frontières du Tyrol & le pays des Grisons. Une partie passera, assure-t-on, par Unterwald, pour mettre à la raison les insurgens qui s'y sont révoltés, il y a quelques jours, à l'instigation de quelques prêtres fanatiques & de quelques oligarques.

On répand de nouveau que le général Schavembourg quittera bientôt ce pays pour rentrer à l'armée de Mayence, en qualité d'inspecteur de l'infanterie, & qu'il sera remplacé par le général Bernadotte.

C'est dans deux décades environ que notre directoire & notre législature partiront d'ici pour se rendre à Lu-

corne, où on fait les préparatifs nécessaires pour les recevoir.

R E P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E.

De Bruxelles, le 13 fructidor.

La division, commandée par d'Haupt, se trouve dispersée entre la Wupper, la Sieg & la Lan, ainsi que sur la rive gauche du Rhin : le général Joubert lui a donné ordre de se réunir au corps d'armée principal qui est posté sur la rive droite de la Nijda. Ces troupes se sont en conséquence mises en marche le 8 & le 9 de ce mois, pour se rendre à cette destination. La majeure partie des garnisons de Bonn & d'Andernach, sont aussi en mouvement pour aller grossir l'armée, déjà formidable, qui, en cas de guerre, menace l'Allemagne de ce côté-ci. Il en est de même d'une forte partie de la garnison de Luxembourg.

On est aussi occupé à former un second pont de bateaux près de Neuwied. La tête de l'ancien pont a été garnie de plusieurs retranchemens & de nouvelles batteries. Le passage des troupes, de l'artillerie, des équipages de campagne & des munitions de guerre par ce pont, est presque continu. Toutes ses forces se rendent sur la rive droite du Rhin. De toutes parts les préparatifs guerriers redoublent.

On mande d'Amsterdam que les équipages de la flotte du Texel se forment avec activité. Les meilleurs officiers de la marine batave sont appelés pour servir sur cette flotte : ce qui feroit croire qu'on songe à la mettre sous peu en mer. Cependant l'ennemi est constamment à la vue du Texel, à une distance d'environ une lieue. L'équipement d'une petite escadre dans le port de Helvoet-Sluis se poursuit aussi.

De Paris, le 16 fructidor.

Le citoyen Descorches, ex-ministre plénipotentiaire près la Porte ottomane, retourne à Constantinople en qualité d'ambassadeur de la république.

Une lettre particulière de Rastadt, en date du 11 fructidor, annonce que les ministres autrichiens sont parvenus à faire rejeter par la députation de l'Empire les dernières demandes des ministres français ; & qu'elle a déclaré s'en référer à son *conclusum* du 20 thermidor. Cette nouvelle a besoin de confirmation.

Quelques lettres particulières qu'on dit venues d'Irlande, assurent qu'on y a distribué plusieurs proclamations des généraux irlandais & français réunis ; qu'une de ces proclamations porte, que les soldats de la grande nation sont débarqués sur les côtes de l'isle, et que le général Opper-Tandy est à leur tête. Elles ajoutent qu'un combat sanglant & décisif a déjà dû être engagé.

Les nouvelles de Douvres, en date du 7 fructidor, ne disent rien d'important.

On mande de la Rochelle, que le 16 thermidor les frégates *la Médée*, *la Franciade* & *la Concorde*, avec près de deux mille hommes de débarquement, sont sorties de ce port ; elles étoient chargées de munitions & de fusils.

L'avis de *le Cerbere* est parti, le 29 thermidor, de Toulon pour la côte d'Egypte. Il y porte un commissaire du gouvernement, nommé Pivron.

Les citoyens Olivier & Brugnières, naturalistes, que le gouvernement avoit chargés de parcourir diverses parties de l'Asie, pour y recueillir des objets d'histoire natu-

elle, seront incessamment en France avec une abondante récolte. Le reys-essendi fait le plus grand éloge des deux savans. Sa lettre prouve avec quel empressement la Porte Ottomane saisit les occasions de témoigner son attachement à la république française.

— On assure que la république romaine va conclure un traité offensif & défensif avec la république française, par lequel cette dernière république fourniroit à la première 12,000 hommes de troupes, pour la solde desquelles la romaine payeroit annuellement une somme déterminée.

— On a reçu à Bâle la nouvelle que les Grisons, appartenant à la marche des troupes françaises vers leur pays, se sont décidés à voter leur réunion à la république helvétique.

— Notre directoire a fait mettre en liberté les citoyens Schlickey & Rusillon, détenus par suite de la révolution helvétique.

— Un journal allemand dit que le ministre de Berlin a demandé à Sieyès, si le directoire français avoit résolu de prendre sous sa protection Kosciusko, que l'on annonce comme chef d'une révolution projetée en Pologne, par conséquent, dans une partie des états actuels du royaume de Prusse.

— Le 14 juillet a été célébré à Malte avec la plus grande pompe. Ce jour avoit été choisi par le commissaire du gouvernement, Regnault (de Saint-Jean-d'Angely) pour planter le premier arbre de la liberté. Quatre jeunes orphelins ont été mariées & dotées. Des courses de chevaux ont eu lieu. Regnault & le général Vaubois ont prononcé des discours analogues à la circonstance, & présenté aux maltais tous les avantages qu'ils vont retirer de leur nouvelle existence politique.

— Le citoyen Lachevardiere, nommé consul à Palerme, a été pris le 26 thermidor sur une tartane livournaise, à la vue d'Aibenga, par un corsaire anglais. Le 28, le corsaire l'ayant débarqué à Port-Maurice, & ayant fait quelques difficultés d'accepter l'échange de matelots qu'on lui proposoit, le citoyen Lachevardiere s'est échappé de leurs mains.

LOTÉRIE NATIONALE.

Tirage du 16 fructidor.

85. 42. 60. 79. 5.

Commission militaire près la dix-septième division.

— M. de Durand, dit Lamotte, âgé de 64 ans, ancien capitaine de gendarmerie à la résidence de Toulon, a été condamné ce jourd'hui 16 fructidor, au bannissement. La commission, considérant les infirmités & l'état de décrédit de l'accusé, & le croyant dans le cas de l'art. 19 de la loi du 19 fructidor, lui a appliqué la peine portée dans cet article contre les émigrés détenus.

AVIS ESSENTIEL.

Il a été envoyé à plusieurs de nos abonnés et probalement à tous les directeurs de postes, un prospectus du bureau général d'abonnement aux ouvrages périodiques, établi par la compagnie Lottin, Dumas, etc. Nous déclarons à nos souscripteurs et à nos correspondans, que nous n'avons aucune relation avec ce bureau général d'abonnemens, que nous n'avons placé notre

confiance dans aucun d'assisteurs à Paris, que nous n'expédierons aucune souscription par l'entremise de ce bureau, et que pour recevoir promptement et exactement notre feuille, il est nécessaire d'adresser directement les demandes d'abonnemens et les envois d'argent, au directeur du Publiciste, rue des Moineaux, Batte des Moulins, n°. 423.

MINISTÈRE DE LA MARINE.

C'est à tort que plusieurs journaux ont annoncé que des discussions élevées à Brest entre un général de terre & un commandant de marine, sur la qualification servile de *monsieur*, avoient donné lieu de craindre que la bonne intelligence qui doit exister entre les chefs de terre & de mer ne fût altérée. C'est à tort que d'autres journaux ont nommé les militaires de terre & de mer entre lesquels cette prétendue querelle a dû s'élever, & qu'ils ont ajouté que le départ d'une division des forces navales de la république, avoit été retardé par cette circonstance. Il n'est rien parvenu d'officiel au gouvernement à cet égard. Tous les rapports, toute la correspondance prouvent au contraire que les chefs de terre & de mer sont unis, non-seulement par les liens du devoir, mais encore par l'estime, la confiance, le désir de la gloire, & une parfaite concordance de sentimens républicains. (Art. officiel).

AGRICULTURE.

On trouve dans les *Annales* du célèbre cultivateur, Arthur Young, des détails très-curieux, & qui pourroient être très-instructifs, sur le succès avec lequel les Anglais ont travaillé à perfectionner les différentes races de moutons, & sur les avantages extraordinaires que les propriétaires des plus belles terres retirent de leurs troupeaux.

On parle de moutons qui pèsent jusqu'à 212 livres, & donnent de 10 à 11 livres de laine. Les bornes de notre feuille ne nous permettent pas d'entrer dans ces détails; dont on trouve des extraits curieux dans la *Bibliothèque britannique*, imprimée à Genève, & sans contredit l'un des journaux les plus sages & les plus instructifs, qui se publient en Europe.

Nous nous contenterons de tirer l'article suivant du n°. 61-62:

« M. Stone, fermier de Quorndon, en Leicester-Shire, a exposé un certain nombre de béliers, en les offrant à louer pour la saison. Dans l'espace de deux heures, il y en eut six de loués à différens cultivateurs; deux pour 500 liv. sterl., un pour 400 liv., deux pour 300 liv. & un pour 200 liv. Un des deux premiers a été loué au duc de Bedford, avec la réserve qu'avant de lui être remis, il servira vingt brebis au profit du propriétaire. Voilà donc un fermier qui retire de la location de six béliers seulement un revenu de 2200 liv. sterl. (environ 50 mille francs). Ce sont vraiment les moutons d'Eldorado. Deux de ces béliers étoient provenus de la même brebis. Qu'on juge de ce que peut valoir la totalité d'un troupeau de 3 à 400 têtes de pareilles races ! Il n'y a pas de raison pour qu'on ne fasse pas ailleurs, avec le même encouragement, ce qui se fait en Angleterre ».

On a observé ailleurs que les moutons importés des climats chauds réussissent beaucoup mieux dans les climats froids; & l'on cite particulièrement, par exemple, des races de moutons de Barbarie qui ont été transportés en Hollande, & qui s'y sont singulièrement perfectionnés pour la grosseur de l'individu, & pour la quantité & la finesse de la laine.

CORPS LEGISLATIF.
CONSEIL DES CINQ CENTS.

Présidence du citoyen DAUNOU.

Séance du 16 fructidor.

Destrem a la parole. Il rappelle le projet présenté il y a quelque tems par Duplantier, contre les dilapidations & les dilapidateurs : les objets importans dont le conseil a depuis été occupé, ont empêché la commission au nom de laquelle ce projet a été présenté, d'en demander la discussion ; mais le moment de s'en occuper lui paroît venu ; il propose qu'il soit incessamment mis à la discussion, & que Poulain-Grandpré soit invité à faire incessamment aussi le rapport dont il est chargé, au nom de la commission de la surveillance de la trésorerie, parce que celle dont Destrem est l'organe, présentera ensuite des mesures pour mettre le plus grand ordre dans les dépenses & les recettes publiques.

Les propositions de Destrem sont adoptées.

Poulain-Grandpré annonce qu'il fera, avant une décade, le rapport dont Destrem a parlé.

Darracq demande qu'on discute au plutôt le projet présenté par Aubut, sur la répartition des contributions ; répartition qui, dans le département de la Seine, a donné lieu à un grand nombre de réclamations & de plaintes fondées.

La proposition est adoptée.

Delpierre fait un rapport & présente un projet de résolution sur le droit de pâturage dans les prairies, après la récolte des foins : le conseil en ordonne l'impression.

Poulain-Grandpré annonce qu'il est chargé d'un rapport sur l'organisation forestière ; mais la commission, au nom de laquelle ce travail doit être présenté, n'a pas les renseignemens suffisans pour la division du territoire. Poulain-Grandpré propose qu'il soit fait à ce sujet un message au directoire exécutif. Le message sera fait.

Le même membre expose, au nom de la commission de la surveillance de la trésorerie, que le nombre des effets de la dette publique, dont le nombre des effets de la dette publique, sont insuffisans pour acquitter ce qui reste dû pour achat de biens nationaux ; la commission a donc pensé qu'on pourroit améliorer le sort des rentiers & pensionnaires, en admettant leurs bons en paiement de ce qui reste dû en numéraire.

Le rapporteur propose en conséquence un projet de résolution portant en substance que les tiers provisoire non-inscrits, les bons délivrés aux religieux de la Belgique, le quart provenant de l'arrière de l'an 5 & de l'an 6, seront admis à raison de dix capitaux pour un en paiement de la moitié de la partie des biens nationaux payable en numéraire.

Le conseil ordonne l'impression & l'ajournement.

On reprend la discussion sur le projet tendant à établir une administration particulière pour les hypothèques.

Pisen combat ce projet & vote pour la réunion des hypothèques à la régie de l'enregistrement.

Crassous combat cette dernière idée & demande, si le projet est rejeté, qu'on crée une nouvelle commission pour présenter d'autres vues.

Après quelques débats, le projet est rejeté, & la proposition de Crassous est adoptée.

Pons fait un rapport, & présente un projet de résolution sur les domaines congéables, tendant à l'abrogation de la loi du 9 brumaire. — Impression & ajournement.

CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence du citoyen LALOY.

Séance du 16 fructidor.

Dentzel propose d'approuver la résolution du 9 fructidor, qui porte que les conseils de guerre établis par l'article 19 de la loi du 18 vendémiaire an 6, continueront concurremment avec ceux créés par la loi du 10 brumaire an 5, de tous les délits militaires.

On demande à aller aux voix.

Lemennet réclame l'ajournement : il espère prouver que cette résolution peut avoir des dangers, & qu'il est nécessaire de porter un œil attentif sur l'organisation des tribunaux militaires, qui vont être appelés à prononcer sur l'honneur & la vie de toute la jeunesse française, et comme il n'y a pas à en douter, la résolution qui compose l'armée de toute cette jeunesse, est approuvée par le conseil des anciens.

Le conseil ajourne.

On procède au renouvellement de la commission de surveillance de la trésorerie. Le dépouillement du scrutin est interrompu pour entendre, en comité secret, la lecture d'un message relatif au traité avec la Suisse ; une commission a été chargée de faire un rapport.

Bourse du 16 fructidor.

Amsterd.....	59 $\frac{1}{4}$, 59 $\frac{3}{4}$.	Rente viagere.....	17 f.
Idem cour.....	56 $\frac{1}{4}$, 56 $\frac{3}{4}$ à $\frac{1}{10}$.	Rente provis.....	19 f.
Hambourg.....	193 $\frac{1}{2}$, 191 $\frac{1}{2}$.	Tiers cons.....	17 f. 50 c.
Madrid.....	11 f. 58 à 62 c.	Bon 2/3.....	2 f. 40 c.
Mad. effect.....	14 f. 58 à 62 c.	Bon 3/4.....	2 f. 38 c.
Cadix.....	11 f. 58 à 62 c.	Bon 1/2.....	43 c.
Cad. effect.....	14 f. 58 à 62 c.	Or fin.....	106 f.
Gènes.....	96 $\frac{1}{2}$, 95.	Ling. d'arg.....	50 f. 75 c.
Livourne.....	105 $\frac{1}{2}$, 104 $\frac{1}{4}$.	Portugaise.....	97 f. 50 c.
Bâle.....	$\frac{1}{4}$ per., 1 $\frac{1}{2}$ per.	Piastre.....	5 f. 40 c.
Geneve.....	2 $\frac{1}{8}$ per.	Quadruple.....	81 f. 75 c.
Lyon.....	pair 10 j.	Ducat d'Hol.....	11 f. 75 c.
Marseille.....	pair 10 j.	Guinée.....	26 f. 40 c.
Bordeaux.....	pair 12 j.	Souverain.....	35 f. 15 c.
Montpellier.....	pair 8 j.		

Esprit $\frac{3}{4}$, 420 à 425 f. — Eau-de-vie 22 deg., 305 à 310 f. — Huile d'olive, 1 fr. 20 à 25 cent. — Café Martin, 3 f. 10 c. — Café St-Domingue, 2 f. 80 à 75 c. — Sucre d'Anvers, 2 f. 48 à 60 c. — Sucre d'Orléans, 2 f. 40 à 55 c. — Savon de Marseille, 1 f. 10 à 15 c. — Coton du Levant, 2 f. 60 c. à 10 c. — Coton des isles, 4 f. 50 c. à 5 f. 50 c. — Sel, 5 f.

Nouvelle Bibliothèque Universelle des Romans, tome premier.

Une société d'hommes de lettres a pris la résolution de donner sous ce titre la continuation d'un Ouvrage commencé en 1775, continué avec succès jusqu'en 1789. Quoique cet ouvrage doive faire suite au premier, il n'entraîne cependant pas la nécessité de l'acquiescer. On joindra aux extraits, des notices & des anecdotes sur les auteurs & les personnages des Romans Historiques.

Il y aura par année, 16 vol. in-12, un par mois, & deux de ces deux derniers mois de chaque trimestre. Le prix de l'abonnement est de 25 fr. par année pour Paris, & 35 fr. pour les départements.

On pourra également s'assurer de la suite de cet Ouvrage s'engageant à prendre les seize volumes qui composeront l'année & à en payer le prix au moment où ils paroîtront, à raison de 1 fr. 55 cent., pris au bureau.

Les lettres & l'argent affranchis doivent être adressés au citoyen Paffe, à la librairie, rue André-des-Arts, n°. 46.

A. FRANÇOIS.